

ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT

POUR LES
PERSONNES À
FAIBLES
REVENUS

NOTE DE SYNTHÈSE

MARS 2025



Crébis | CENTRE DE RECHERCHE
DE BRUXELLES
SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

ULB |  FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE
FOR
UM |  BRUXELLES
CENTRE
CONTRE
LES
INÉGALITÉS

CBCS |  CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Colophon

Auteurs : Boussart Karine (Crebis), Lelubre Marjorie (Crebis), Marziali Valentina (Crebis), Artois Pierre (ULB)

Co-auteurs (membres des groupes de recherche) : Abrassart, Sandrine ; Adam, Laurence ; Adam, Sylvie ; Aires, Emilie ; Alolofi, Mohamed ; Baccaro, Paola ; Bayoudi, Laila ; Berlinger, Yolaine ; Boivert Kart, Pierre-Henry ; Boutchich, El Bekkaye ; Bondurand, Caroline Diallo Hamadou Dian ; D., Marion ; Farhi, Joaquim ; G., D. ; Ghislain, Stéphanie ; Gilson, Lisa ; Gits, Catheline ; Hamined, Moustapha ; Harvengt, Mathias ; Istasse, Manon, Lalot, Clément ; Lefrancq, Thérèse ; Luong Van Beaumet, Fanny ; L., Dominique ; Mairesse, Max ; Martins Cordeiro, Hanna Tereza ; Mordang, Carine ; Petit, Maxime ; Pilette, Anne ; Sadjo, Domingas ; Smolderen, Lucie ; Stephany, Cédric ; Robberecht, Steevy ; Tela, Gilbert ; Van Coppenolle, Roch et Vandenbroucke, Isabelle.

Pour citer ce rapport : Boussart, K., Lelubre, M., Marziali, V. et Artois, P. (2025). *Accès à la culture et au sport pour les personnes à faibles revenus*. Rapport de recherche. Crebis-ULB.

Recherche commanditée par : La cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). La recherche a été commanditée sur base d'un cahier des charges diffusé par la Communauté française, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Secrétariat général, Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. La réalisation de la recherche a été confiée au consortium de recherche composé du CREBIS et du centre de formation continue en sciences humaines et sociales de l'ULB. La recherche étant commanditée par la FWB, elle s'est principalement intéressée à la culture et au sport tels que diffusés par les institutions soutenues par la FWB, ce qui donne une visée institutionnelle à la recherche.



Introduction

L'accès à la culture et au sport, ainsi que les pratiques qui en découlent, constitue un domaine de recherche complexe où s'entrelacent de nombreux facteurs (Coulangeon, 2005 ; Claron & Lagarde, 2024)¹. Lorsqu'on y intègre les notions d'inégalités sociales, la compréhension des mécanismes sous-jacents à ces pratiques devient encore plus délicate. Dans le cadre de cette recherche, nous avons souhaité pouvoir déployer cette question en y intégrant différentes formes de savoirs, théorique, professionnel et expérientiel, qui permettent d'apporter des éclairages nuancés et circonstanciés et dont nous rendrons compte dans les pages qui suivent.

Faire face aux défis et enjeux inhérents à cette question de recherche

Cette recherche a d'abord dû relever le défi de circonscrire son périmètre d'étude face à la complexité des notions abordées. La définition de la « culture », par exemple, est plurielle et appelle de multiples considérations. Notre étude est commanditée par la FWB et à ce titre elle s'est concentrée sur **la culture institutionnelle**, produite et diffusée par des organismes reconnus comme légitimes par les pouvoirs publics. Nous sommes conscients que cette délimitation exclut d'autres dimensions culturelles essentielles, qui mériteraient à elles seules une analyse plus approfondie.

Ensuite, cette étude porte sur une **partie restreinte du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)**, en ciblant quatre communes bruxelloises et six zones urbaines et périurbaines en Wallonie. Par ailleurs, la recherche s'est focalisée sur les pratiques culturelles et sportives des **adultes**, excluant ainsi les enfants, adolescents et les personnes de plus de 65 ans. Ces exclusions s'expliquent par la nécessité de limiter le champ d'étude afin d'en approfondir les aspects les plus pertinents.

Un autre enjeu majeur résidait dans la **définition du public cible**, à savoir les personnes en situation de pauvreté. La recherche a choisi une approche centrée sur la dimension économique de la pauvreté, en se basant sur des indicateurs liés aux seuils de pauvreté, un public-cible que nous avons alors désigné **sous le terme de « personnes à faibles revenus »**. Ces termes ont été choisis par le Groupe de recherche des experts de vécu (GRE) et sont ceux qui seront utilisés par la suite dans cette note. Le terme pauvreté ne sera mobilisé qu'en tant que concept sociologique, pour faire référence à des auteurs ayant travaillé sur cette question.

Au-delà des questions de terminologie, l'étude a dû interroger l'hypothèse selon laquelle les pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus seraient nécessairement spécifiques. Cette hypothèse a suscité des débats au sein de l'équipe et avec les participants, mettant en évidence le risque de figer et d'homogénéiser ce public. L'approche adoptée a donc veillé à ne pas essentialiser ces populations, en intégrant les nuances issues des échanges avec les acteurs concernés.

Un autre défi majeur a été **d'analyser conjointement les pratiques culturelles et sportives**. Bien que ces deux domaines présentent des spécificités, l'étude a révélé des convergences

¹ Coulangeon, P. (2005). *Sociologie des pratiques culturelles*. Paris, Éd. La Découverte, collection Repères, 123 p.

Claron, C. et Lagarde, M. (2024) . Sports et classes sociales : les inégalités en pratique. Regards croisés sur l'économie, n° 35(2), 165-171. <https://doi.org/10.3917/rce.035.0165>.

significatives entre eux, ce sont principalement ces aspects communs dont nous rendrons compte.

Enfin, nous souhaitons insister sur l'idée que **l'accès à ces pratiques ne peut être dissocié des inégalités sociales plus larges** qui touchent les personnes à faibles revenus. Ainsi, toute réflexion sur la démocratisation de la culture et du sport doit s'inscrire dans une perspective plus globale de lutte contre les inégalités sociales.

Identifier les pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus au départ de cinq freins

Notre rapport est organisé en **six parties**. La **première partie** présente de manière synthétique quelques données statistiques issues de l'analyse des questionnaires **afin de rendre compte des pratiques culturelles et sportives** des personnes concernées.

Les autres parties développent les cinq types de freins identifiés par les co-chercheurs pour mieux appréhender le non-recours aux services sportifs et culturels des personnes à faibles revenus. Ces freins sont ici présentés séparément pour plus de lisibilité, néanmoins, ils sont à considérer comme les différentes facettes d'un même phénomène.

Tout d'abord, nous abordons la question des **contraintes matérielles multiples**, notamment la question de la mobilité et du coût des activités, en soulignant la notion de « coûts cachés ». Nous examinons également les effets des dispositifs de réduction de prix en vigueur dans les secteurs culturel et sportif et interrogeons la gratuité et son impact potentiel sur les publics et le secteur. Il s'agira également de mettre en lumière les **conditions de vie** des personnes à faibles revenus et leur potentiel impact dans le déploiement de pratiques culturelles et sportives.

Nous explorons ensuite une catégorie de freins plus difficilement quantifiable par les données statistiques, que nous désignons sous le terme de "**sentiment d'illégitimité**", qui se manifeste sous deux formes principales : le droit aux loisirs et la maîtrise des codes.

Par la suite, nous abordons la question de **la non-connaissance et la non-proposition**, en montrant comment ces deux dynamiques s'alimentent mutuellement. Une méconnaissance qui se manifeste du côté des publics, mais également auprès des professionnels.

Enfin, nous analyserons **la situation de publics spécifiques**, tels que les familles monoparentales, les personnes en situation de migration, ainsi que celles confrontées à des problématiques de santé.

Cadre méthodologique – Une recherche collaborative

Nous avons déployé un protocole méthodologique qui favorise la mise en dialogue d'une part, de **différentes formes de savoirs**, par le biais de la recherche collaborative (Lelubre, 2025)², et d'autre part, des **données de nature complémentaire**, à la fois qualitatives et quantitatives.

La pierre angulaire de notre démarche consiste en la mise en place de **deux groupes de recherche**, l'un composé de professionnels de la culture, du sport et de l'action sociale (GRP) et l'autre composé d'experts de vécu (GRE). Chaque groupe s'est d'abord réuni de son côté, entre pairs, pour ensuite se retrouver dans des réunions communes (GRPE). Ces groupes de recherche ont été mobilisés sur base d'outils diversifiés en vue d'identifier les freins et leviers à l'accès à la culture et au sport.

L'investissement de nos co-chercheurs (22 experts de vécu et 20 professionnels de terrain) et leurs nombreux apports ont été des éléments essentiels à la réussite de ce projet de recherche. **Nous tenons à les remercier pour leur contribution et la confiance qu'ils ont accepté de mettre dans ce processus collaboratif.**

Notre protocole méthodologique s'est organisé autour de **6 dispositifs complémentaires** :

1) une **phase qualitative**, 31 entretiens semi-directifs menés auprès des professionnels des secteurs du sport, de la culture et de l'action sociale. Nous avons également mené un entretien collectif avec 12 militants du Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté ;

2) une **enquête par questionnaire auprès des personnes à faibles revenus (403 répondants)** visant à objectiver le phénomène du non-recours des services du Sport et de la Culture en FWB par les personnes à faibles revenus et à mieux en appréhender les raisons ;

3) une **enquête par questionnaire auprès des professionnels (1375 répondants)** des secteurs du sport et de la culture en vue d'objectiver l'offre et les conditions d'accessibilité aux personnes à faibles revenus ;

4) un **groupe de recherche, composé de professionnels (20 au total)** des secteurs du sport, de la culture et de l'action sociale (GRP), ayant pour objectif de coconstruire un savoir professionnel collectif sur le non-recours aux services du sport et de la culture pour les personnes à faibles revenus ;

² Lelubre, M. (2025). Construire plus de liens entre les mondes de la recherche et de l'intervention sociale : le Crebis, une interface pour favoriser la rencontre. In P. Artois et al. (Eds.), *Décloisonner les savoirs*. Éditions de l'Université de Bruxelles.

5) un **groupe de recherche, composé d'experts de vécu (22 au total), à savoir de personnes à faibles revenus (GRE)**, ayant pour objectif de coconstruire un savoir expérientiel collectif sur le non-recours aux services du sport et de la culture pour les personnes à faibles revenus ;

6) une mise en dialogue des différentes formes des savoirs, inspirée du **croisement des savoirs**³, avec des membres du GRP et du GRE, en vue d'aboutir à un **savoir commun** sur base de la mise en dialogue des savoirs collectifs expérientiel et professionnel (GRPE).



³ <https://atd-quartmonde.be/nos-actions/promouvoir-la-participation-des-plus-pauvres/croisement-des-savoirs/>

Délimitation du périmètre de recherche

Cette recherche s'ancre tout d'abord dans une **zone territoriale**, composée de quatre communes bruxelloises (Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe (en remplacement de Ganshoren), Molenbeek, Woluwe-Saint-Pierre) et six communes wallonnes (Binche, Charleroi, Gerpinnes, Jodoigne, Nivelles (en remplacement de Braine-l'Alleud), Wavre).

Elle concerne exclusivement des **adultes, de 18 à 65 ans, bénéficiant d'un revenu de remplacement** (RIS ou allocations de chômage) ou ne disposant pas de revenus. Nous mettons par ailleurs un focus sur les familles monoparentales. En effet, nous avons opté pour une définition de la notion de pauvreté basée sur des indicateurs économiques en lien avec le seuil de pauvreté.

Les pratiques culturelles ici investiguées concernent **la culture dite institutionnelle**. Nous sommes conscients que notre périmètre de recherche laisse dans l'ombre de nombreux pans de la culture, ce qui limite la portée de nos constats.

Les pratiques sportives sont, au contraire, considérées, sous un angle plus large, et doivent être entendues comme des « **pratiques sportives et activités physiques** », tel que défini par l'OMS.

Les pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus

Quelques grandes tendances

Nous présentons ici de manière très synthétique les principaux résultats des deux enquêtes par questionnaire, menées d'une part, auprès des personnes concernées (n=403) et d'autre part, auprès des professionnels de la culture et du sport (n =1375). Pour des résultats plus détaillés, nous vous renvoyons au rapport statistique. Par ailleurs, en vue d'apporter des éléments supplémentaires, certaines données seront contrastées avec deux enquêtes menées sur la population résidant en FWB⁴. **Ces mises en parallèle sont toutefois à interpréter avec prudence, les enquêtes ayant été menées sur des échantillons séparés, à des années différentes et selon des méthodologies propres à chaque enquête.** Il s'agit donc plus de montrer des tendances et non d'opérer une comparaison stricte. Par ailleurs, certaines variables ont été recodées pour permettre cette mise en perspective.

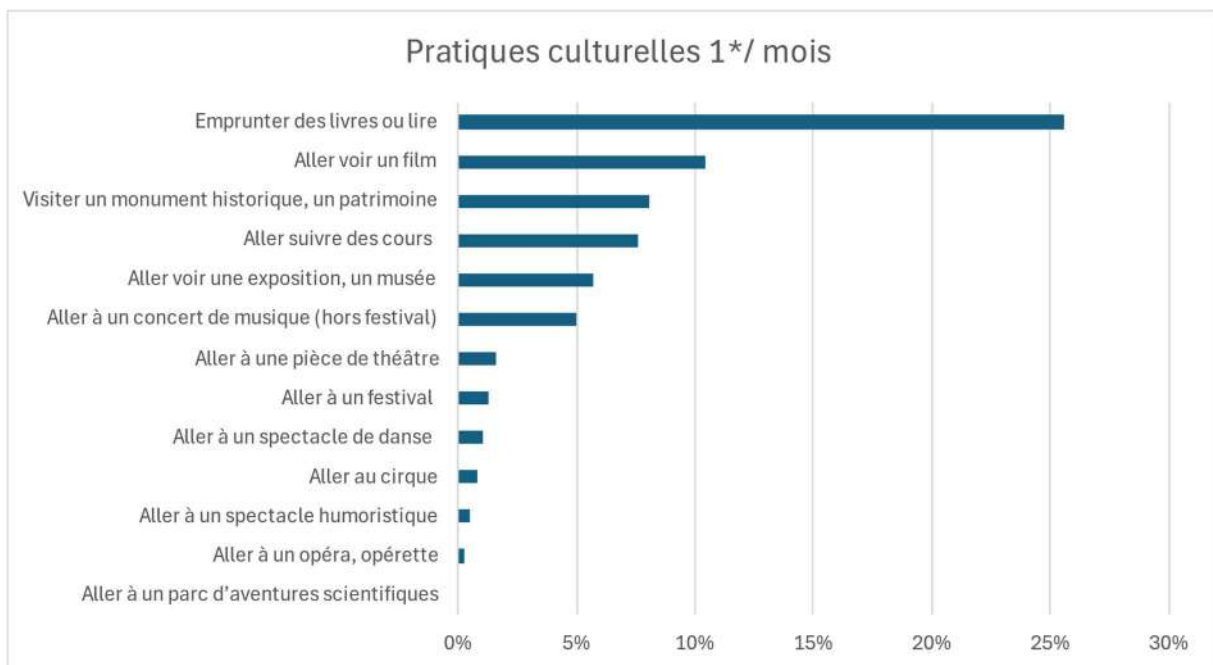
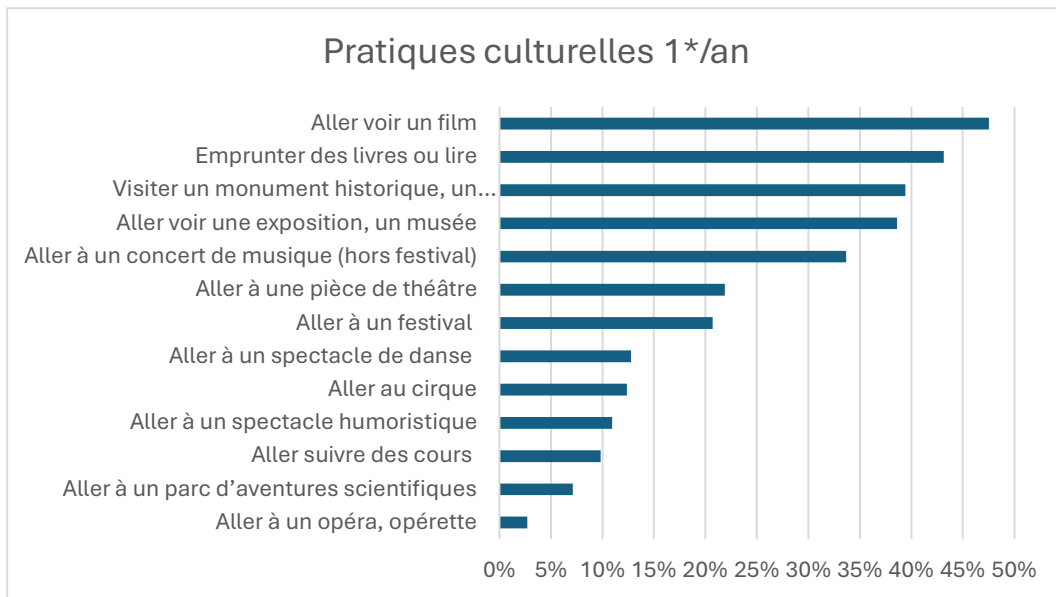
I. Les pratiques culturelles et sportives – En termes de fréquence

En termes de pratiques culturelles, lorsqu'une fréquence annuelle est prise en compte, **le cinéma enregistre le plus haut taux de participation** avec 47,53% des personnes interrogées qui y ont été au moins une fois dans l'année. L'opéra obtient le score le plus faible avec 2,70% (n= 389). **En seconde position, la pratique la plus usuelle est la lecture** avec un taux de 43,16%. Ensuite, viennent les pratiques suivantes : Visiter un monument historique ou un patrimoine et Aller voir une exposition, un musée avec respectivement 39,42% et 38,61%. La cinquième pratique est Aller à un concert de musique (hors festival) avec 33,68%. Si la fréquentation mensuelle est prise en compte, alors la bibliothèque prend la première place. Le reste du classement est comparable au graphique précédent. Les pourcentages sont bien évidemment moindres pour une activité mensuelle.

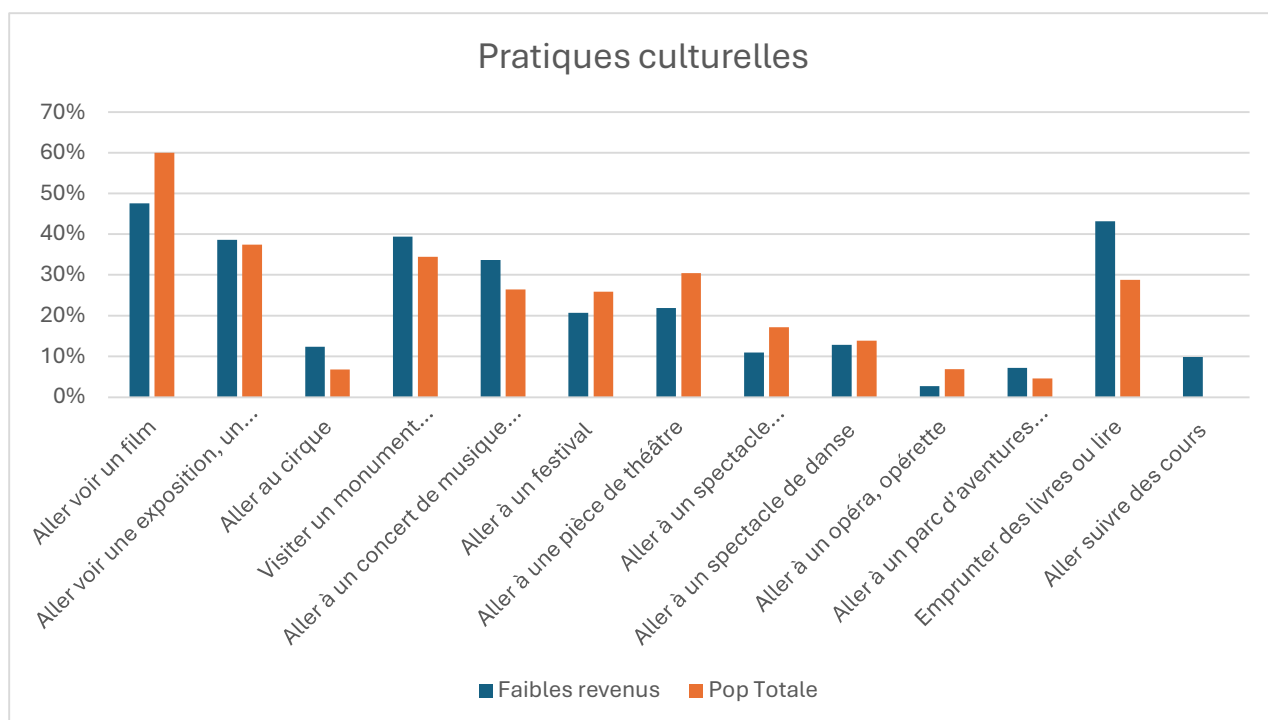
Nos analyses ont montré que la pratique diminue avec l'âge, un faible état de santé ou encore des charges de famille. Le genre, par contre, ne semble pas avoir de lien.

⁴ Nous visons ici les deux études suivantes:

- Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles ; Observatoire des politiques culturelles ; Van Campendhoudt, Maud et Guérin, Michel, 2020 ;
- Etat des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles ; Adeps ; Incidence ; 2020.



Le graphique ci-après montre les résultats de l'enquête dans le cadre de la présente recherche orientée vers les personnes à faible revenus (en bleu) et ceux issus de l'enquête réalisée précédemment par la FWB auprès de la population générale (en orange).



Il est également intéressant de constater que les pratiques culturelles en Région de Bruxelles-Capitale sont pour la plupart plus élevées pour la population à faible revenus que pour la population totale, contrairement aux territoires de la Province du Hainaut.

Vous trouverez au sein du rapport statistique une description détaillée de chaque fréquence culturelle, rapportée aux fréquences identifiées dans la population FWB.

En termes de pratiques sportives, 46,6% des personnes interrogées pratiquent une activité sportive, ici définie comme au moins une fois par mois (sans précision quant au nombre d'heures) (N=376). Dans le cadre de l'étude menée par l'ADEPS (2020), au sein de la population résidant en FWB, ce pourcentage était de 55% (N=2462), pour les personnes pratiquant au moins 2 heures d'activités physiques et sportives durant la semaine.

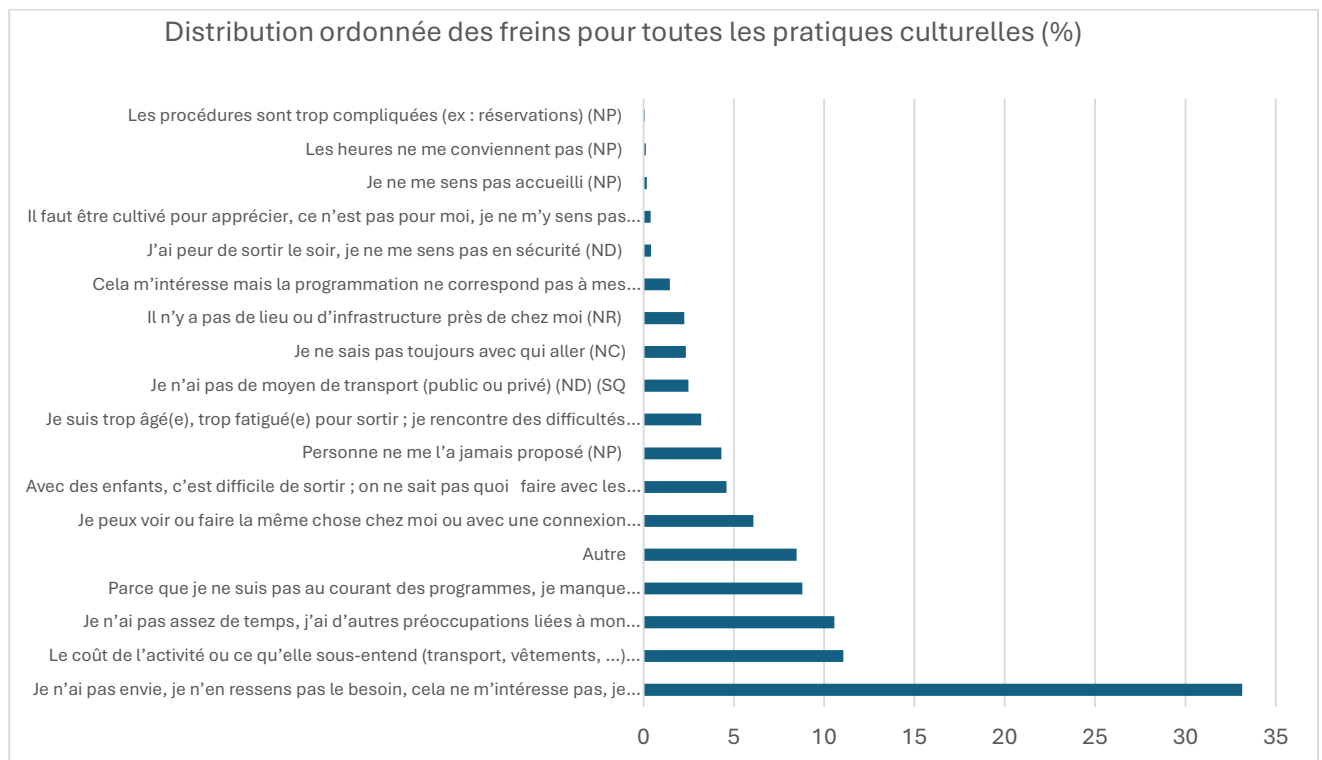
Les sports les plus souvent pratiqués au sein de notre échantillon sont : **le fitness/aérobic ; la marche ; la course à pied et le football**, à savoir des pratiques que l'on pourrait qualifier de plus ouvertes, car elles peuvent se pratiquer en autonomie et/ou avec peu de moyens.

II. Les freins aux pratiques culturelles du point de vue des personnes concernées

Selon l'enquête menée auprès des personnes concernées, Les **quatre freins principaux**, toutes pratiques culturelles confondues, sont :

- Le manque d'envie, en très large proportion ;
- Le coût ;
- Le manque de temps ;
- Le manque de connaissances quant à l'offre disponible.

Le travail avec le groupe de recherche a permis d'explorer plusieurs hypothèses quant à ce manque d'intérêt. De même, nous verrons que cette non connaissance concerne également les représentations liées à certaines pratiques, comme l'opéra.

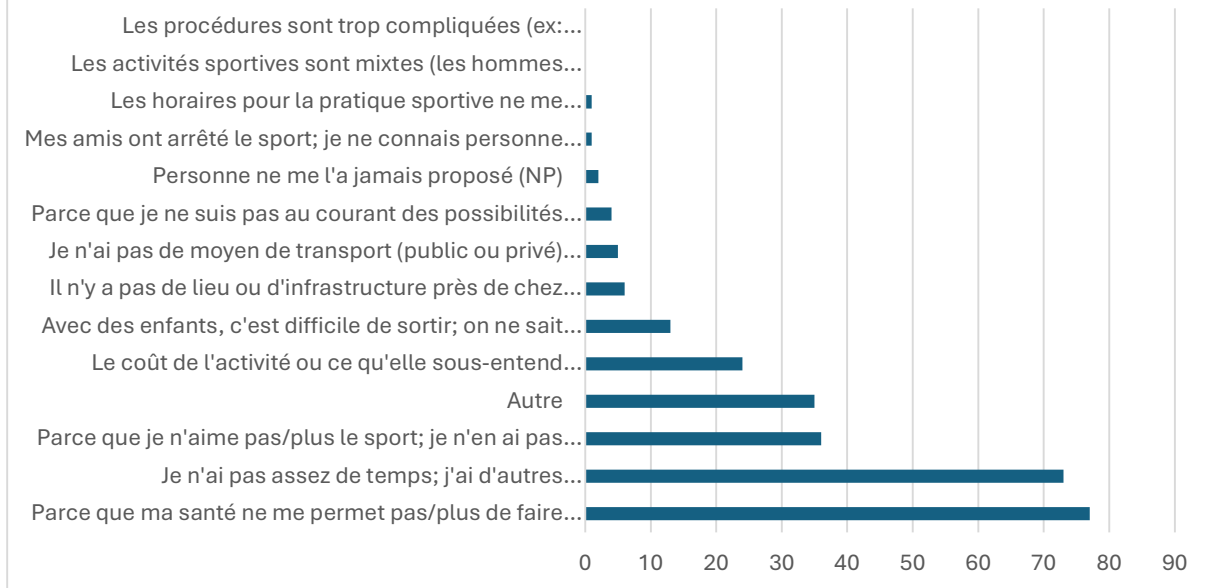


Parmi les **motivations** à participer à une activité culturelle, c'est le goût/ le plaisir pour l'activité en elle-même qui est recherché et, dans une moindre mesure, le contact social.

III. Les freins aux pratiques sportives du point de vue des personnes concernées

De nombreux facteurs affectent la pratique sportive, qui diminue avec un faible état de santé, avec l'âge, avec le fait d'être une femme, le fait d'être une famille monoparentale et avec le fait d'habiter en milieu rural.

Distribution ordonnée des freins pour les pratiques sportives (nombre en valeur absolue)



L'état de santé constitue le principal frein à la pratique sportive ; pourtant, c'est aussi une des principales sources de motivation pour les personnes. Le manque de temps arrive en 2^{ème} position, avant le fait de ne pas/ne plus aimer le sport.

Parmi les personnes pratiquant une activité physique, environ une sur deux le fait au sein d'un club/une structure sportive (55%). Toutefois, les données qualitatives complémentaires collectées auprès des personnes permettent de préciser qu'il s'agit, pour la majorité des répondants, d'une affiliation dans un club privé mettant à disposition des équipements (salle de sport généraliste) et non de clubs sportifs dédiés à une pratique spécifique (ex : club de foot, de judo, ...). Parmi les personnes qui ne pratiquent pas au sein d'un club/structure sportive (n =109), presque la moitié n'y va pas car elles considèrent qu'il est plus simple de pratiquer ce sport librement (notamment la course et la marche).

A contrario, ce qui facilite la fréquentation d'un club/ d'une structure sportive, c'est la proximité avec son lieu de domicile/travail/école ; un coût de cotisation faible ou le fait qu'un ami fréquente d'ores et déjà la structure.

IV. Les freins aux pratiques culturelles et sportives du point de vue des professionnels de la culture et du sport

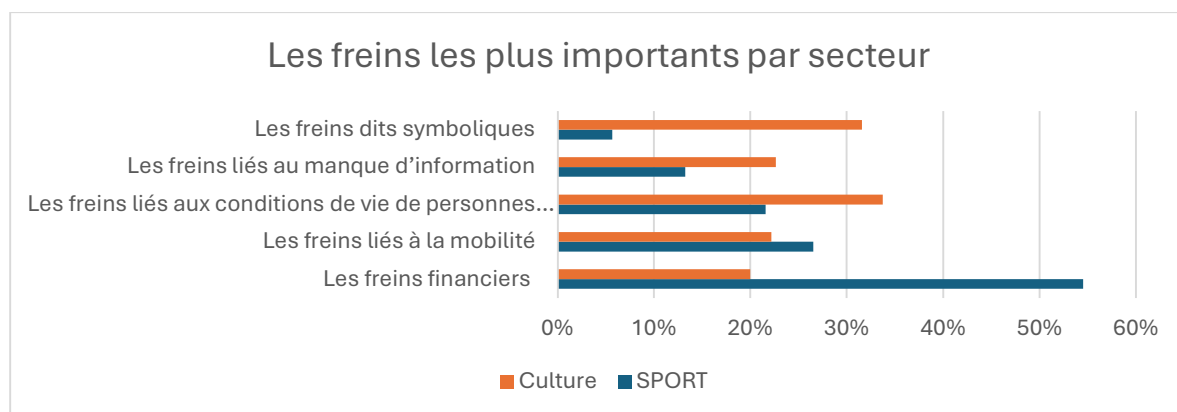
Globalement, les répondants semblent sensibilisés au phénomène de non-recours des personnes à faibles revenus. Ils sont 55,3% au sein du secteur du sport et 69,4% au sein de la culture à dire que la lutte pour l'accès aux services culturels et sportifs pour les personnes à faibles revenus fait partie formellement des missions de leur structure.

68,64% des répondants indiquent que le problème du non-recours est bien ou très bien pris en compte par leur structure. Ce chiffre monte à 69.1% pour le secteur de la culture et descend à 51,9% pour le secteur du sport.

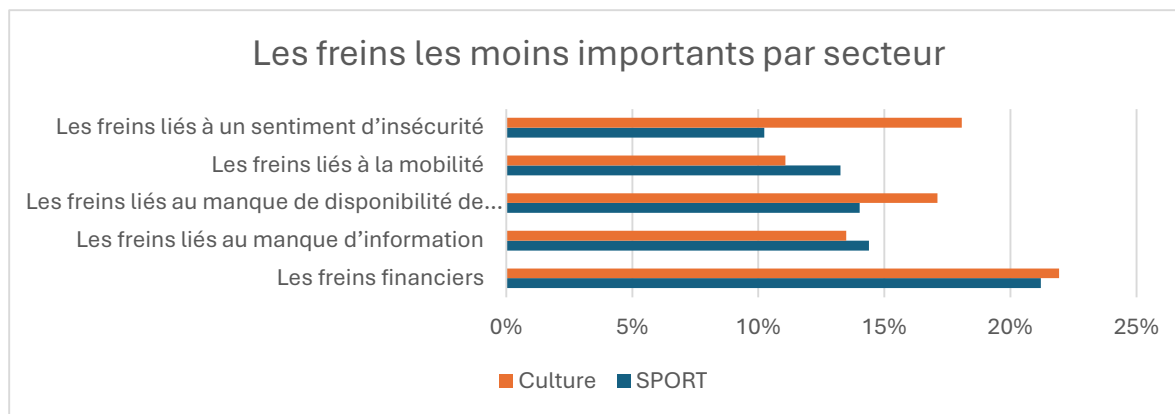
A contrario, les répondants sont plus critiques quand il s'agit de leur perception sur le degré de prise en compte du problème de non-recours sur le territoire où se situe leur structure. Là, les chiffres chutent à 31,5% au global, 33% pour la culture et 31,1% pour le sport.

De même, si on demande aux répondants si le problème du non-recours est bien ou très bien pris en compte par leur secteur d'activité, on constate que 44,3% seulement répondent positivement. Ce chiffre monte à 54,3% pour le secteur de la culture et tombe à 27,7% pour le sport. Il est également à noter que les répondants de ce dernier secteur sont trois fois plus nombreux à mobiliser l'item « je ne sais pas ».

Dans notre questionnaire, nous avons interrogé les professionnels sur les facteurs qui freinent l'accessibilité aux services de la culture et du sport. Cinq éléments se dégagent très nettement :



Nous avons également interrogé les professionnels sur les freins les moins importants. Les cinq éléments qui se dégagent sont les suivants :



Les professionnels du sport et de la culture se montrent fort proactifs pour favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Les initiatives les plus couramment mises en œuvre par les structures pour lutter contre le non-recours des personnes à faibles revenus sont variées et montrent une volonté d'inclusion et d'accessibilité. Parmi les mesures les plus fréquemment adoptées, on retrouve par ordre décroissant :

1. La réduction du coût de l'activité (article 27, chèque sport, Pay what you can...);
2. La gratuité de certaines activités;
3. Le développement de partenariats avec des écoles;
4. L'organisation d'activités hors des murs de la structure, au sein de l'espace public.

Au sein de notre enquête, nous avons également demandé aux professionnels d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place. Les dispositifs jugés les plus efficaces par ordre d'importance sont :

1. Le développement de partenariats avec des écoles (Le groupe de co-analyse a montré que ces partenariats sont jugés efficaces pour sensibiliser et intégrer les jeunes issus de milieux défavorisés);
2. Les partenariats formels avec des associations/institutions;
3. La réduction du coût de l'activité;
4. La gratuité de certaines activités.

Il est à noter que des différences entre les secteurs du sport et de la culture sont présentes.

Au sein du secteur du sport, les initiatives telles que la réduction du coût de l'activité et la gratuité de certaines activités sont particulièrement mises en avant. Les partenariats avec des écoles n'arrivent qu'en 4^{ème} position et ceux avec des associations n'arrivent qu'en sixième position. Les sentiments d'efficacité sont cohérents avec les fréquences de mises en place des dispositifs. Les dispositifs de soutien financier et de gratuité étant jugé comme les plus efficaces.

Au sein du secteur de la culture, les mesures visant à favoriser l'accès aux pratiques sont plus fréquentes et on retrouve premièrement la gratuité de certaines activités, deuxièmement, la réduction du coût de l'activité, troisièmement, les partenariats avec les écoles (notre hypothèse explicative est liée ici à l'influence du PECA) et, quatrièmement, l'organisation d'activités chez des partenaires. Les entretiens ont montré que les espaces de rencontres entre artistes et le

public sont vus comme une initiative spécifique au secteur culturel, visant à créer des liens et à rendre la culture plus accessible.

Concernant le sentiment d'efficacité, les partenariats avec les écoles sont de loin jugés comme les plus efficaces, viennent ensuite l'organisation d'activités et partenariats avec des associations et seulement en 5^{ème} position, la gratuité de certaines activités.

Les freins liés à la pratique culturelle et sportive des personnes à faibles revenus

I. Lever les freins matériels comme première étape à l'accessibilité, mais une étape insuffisante



« Je crois que ce serait au niveau financier, parce que le prix du musée est quand même assez cher, du moins pour trois personnes, deux enfants et une maman qui ne travaille pas ni rien. C'est compliqué de suivre et de faire des sorties, surtout à des musées. Parce que quand, moi-même, j'ai su le prix, j'ai fait non, je ne vais pas y aller finalement. Donc, moi, le gros frein qui pourrait se poser, c'est le financier. » (GRE - Séance 1)

Les **freins matériels** peuvent être regroupés en deux ordres : financier et physique. Nous soulignons l'importance de prendre en compte l'aspect « global » du frein financier, c'est-à-dire non seulement le coût propre à l'activité mais également les **coûts cachés**, liés notamment à l'équipement, au transport, ... Au-delà de ces coûts annexes, la taille de la famille et la continuité de la pratique jouent également un rôle sur la possibilité d'assurer financièrement une pratique dans la durée et de manière équitable pour tous les membres de la famille.

Les professionnels sont conscients de l'importance de ce frein financier et de **nombreux dispositifs de réduction de coûts** (article 27, chèques sport, intervention des mutuelles, ...) existent d'ores et déjà. Toutefois, ces possibilités sont **largement méconnues** du public, et dans une moindre mesure, par les professionnels eux-mêmes, notamment dans le secteur de l'action sociale. Lorsqu'ils en ont connaissance, certains dispositifs semblent **inadaptés** : lourdeur des procédures, effet stigmatisant lié à la mise en œuvre de ces dispositifs, offre accessible plus limitée, ...

Par ailleurs, si, face à ces constats, il pourrait être tentant d'imposer plus de **gratuité**, les professionnels mettent en avant les potentiels effets pervers qui pourraient en découler. Notamment comme une possible dévalorisation de l'offre « gratuite » auprès des publics. Par ailleurs, la question de l'équilibre financier des structures est également posée, notamment pour des structures de petite taille qui peuvent avoir des difficultés à déployer ces dispositifs de réduction des coûts ou de gratuité.

Aussi, si lever ce frein financier apparaît comme une première étape essentielle, nous insistons sur le fait que cela ne suffit pas à rendre la culture et le sport accessibles. En effet, nos analyses montrent que le phénomène de non-recours est complexe et multidimensionnel. C'est pourquoi il est pertinent d'accompagner ces mesures de réduction des coûts ou de gratuité par d'autres mesures, que nous développerons par la suite.

Pour ce qui est des freins physiques, il importe également de tenir compte de la possibilité physique de se rendre dans les différents lieux culturels et sportifs. La **mobilité** demeure une question importante, qui se joue différemment en Wallonie et à Bruxelles (plus que sur un axe urbain-péri-urbain). Ce constat vaut pour les zones urbaines ou péri-urbaines, la recherche ayant peu exploré les zones rurales. Si, en Région bruxelloise, l'offre de transports en commun semble convenir, se déplacer en soirée demeure une difficulté, en Wallonie, y compris dans les grands centres urbains. Plus largement, il s'agit de prendre en compte la notion de **motilité** (Kaufman,

2016), à savoir le potentiel de déplacement des personnes. En effet, il s'agit de prendre en compte, outre l'offre de transport disponible, l'effort mental et organisationnel que ce déplacement suscite pour des personnes dont le quotidien est déjà chargé.

II. Des revenus faibles qui impactent lourdement les conditions de vie des personnes



« C'est que la plupart des personnes qui arrivent chez nous, qui débarquent, elles ont consciemment ou inconsciemment la représentation qu'elles sont en survie. Et les conditions de survie, c'est extrêmement difficile à faire partager. (...). Ils vivent dans des conditions extrêmement difficiles, mais en même temps, je crois que c'est extrêmement difficile d'entendre et de se représenter ce que signifie cette survie. Ça me semble...or, pour moi, il n'y a pas d'action possible, que ce soit dans le sport, dans la culture, les activités culturelles, ou l'accès aux droits humains et sociaux, il n'y a pas d'accessibilité possible, tant qu'on n'a pas compris fondamentalement ces conditions de survie. Ça, c'est capital. » (GRPE – Séance 1)

Au quotidien, face à des sources de revenus limitées et parfois instables, les personnes sont dans l'obligation de réaliser une série de **choix contraints dans les affectations budgétaires** qu'ils réalisent. Subvenir à ses besoins primaires répond à un équilibre complexe où les pratiques culturelles et sportives sont, le plus souvent, reléguées au second plan. Aussi, outre le manque de moyens, les personnes font état d'une **charge mentale** qui pèse sur leur quotidien et qui laisse peu de place pour envisager des pratiques culturelles et sportives.

Évidemment, tout un chacun fait face à une telle charge dans son quotidien. Ce que nous visons ici à démontrer, c'est combien les personnes sont continuellement mises sous pression pour répondre à leurs besoins primaires et, alors que les pratiques culturelles et sportives pourraient être une voie possible pour relâcher cette pression, elles apparaissent souvent inenvisageables dans un tel contexte.

Vivre en situation de privation matérielle n'est pas non plus sans conséquence sur le mode de vie de personnes. Dans un quotidien où le moindre imprévu peut tout chambouler, il est parfois complexe pour les personnes de pouvoir **se projeter dans l'avenir**. Réserver une place de spectacle, très à l'avance ou s'inscrire dans une pratique sportive régulière, sur le long terme, impliquent de pouvoir se sentir en sécurité dans le moment présent. Ce qui est loin d'être le cas pour les personnes ici concernées.

Nous avons également mis en avant l'isolement social dont souffre une partie du public, un isolement qui peut renforcer le phénomène de non proposition en l'absence d'un entourage familial ou amical qui permette la découverte de nouvelles pratiques. Car les pratiques culturelles et sportives ont aussi cette particularité qu'elles s'inscrivent souvent dans la volonté de pouvoir partager un moment de convivialité et de plaisir. A cet égard, nous avons vu en quoi les pratiques collectives constituaient un outil efficace dans la lutte contre le non-recours, bien que le passage vers la pratique individuelle questionne les professionnels.

III. Non connaissance et non proposition, deux phénomènes qui se renforcent



« En fait, c'est un ensemble de choses qui vont ensemble. Je veux dire qu'on ne va pas trouver des affiches d'opéra partout. Ce n'est pas le truc qu'on voit le plus. On n'en parle pas à la TV, on n'en parle pas dans les rues. Il n'y a pas d'informations, il n'y a pas d'accès à l'information. » (GRE – Séance 2)

Lorsqu'on évoque la question du non-recours aux droits et aux services (Warin, 2017 ; Noël, 2021)⁵, la non connaissance, et ce que nous considérons ici comme l'un de ses revers possibles, la non proposition, apparaissent parmi les mécanismes explicatifs les plus prégnants. Les pratiques culturelles et sportives ne font pas exception.

Ce **manque d'information** est toutefois multidimensionnel. Il va concerner à la fois des questions d'ordre matériel, tel que les lieux, les horaires, les prix (et les dispositifs de réduction qui y sont liés), ... mais, plus largement, cette non connaissance va aussi s'appliquer à la représentation que peuvent avoir les personnes de ces pratiques en elles-mêmes, renforçant la barrière symbolique, abordée par la suite. Paradoxalement, si les membres du GRE ont particulièrement insisté sur cette information insuffisante, les professionnels, quant à eux, insistent sur les **efforts de communication** qui sont faits dans les différents secteurs, notamment par la multiplication des canaux de communication. Une information qui existe, qui circule mais qui ne rencontre pas le public ou une partie de celui-ci. Une « **rencontre manquée** » qui peut être en lien avec ce que nous venons d'évoquer, à savoir la charge mentale des personnes à faibles revenus où la gestion des contraintes du quotidien laisse peu d'espace pour accueillir ces informations, parfois jugées comme secondaires.

S'il existe un manque de connaissance au sein du public concerné, force est de constater que cette **non connaissance peut également toucher les professionnels**. Là encore, cette méconnaissance est de plusieurs ordres. Elle concerne à la fois certaines franges du public, ses attentes et ses besoins, mais également une méconnaissance des professionnels entre eux au sein d'un même secteur ou plus particulièrement, entre les différents secteurs, y compris dans un territoire de proximité. Ce manque de connaissance n'est pas sans effet sur le public lorsqu'il induit une **forme de non proposition**. En effet, peu sensibilisés à la question des pratiques culturelles et sportives et submergés par des urgences multiples, les professionnels de l'action sociale peuvent négliger d'intégrer ces questions dans leur accompagnement. Ils peuvent aussi se sentir démunis lorsqu'ils ignorent eux-mêmes ce qui est possible à l'échelle locale. De leur côté, les professionnels de la culture et du sport – en fonction des priorités établies par leur

⁵ Noël, L., « Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 157, mis en ligne le 30 mai 2021, consulté le 02 février 2025. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/5569> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.5569> ; Warin, P. (2017). Le non-recours aux politiques sociales. Presses universitaires de Grenoble.

structure, leur secteur – peuvent méconnaître les acteurs susceptibles de leur permettre d’entrer en contact avec des publics diversifiés.

Pour faire face à cette difficulté, les professionnels des différents secteurs – du sport, de la culture et de l’action sociale – sont demandeurs de collaborations plus poussées et d’espaces de rencontre et d’échanges, tout en bénéficiant des moyens nécessaires pour déployer cette **approche intersectorielle**.

IV. Se sentir à sa place



« Je pense qu'il y a des barrières. Enfin, une autocensure, en fait. Et cette question de la légitimité, vraiment, qui est... d'un public qui ne se sent pas légitime d'être là. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Ne pas se rendre au théâtre ou au musée, ne pas faire de sport, parce qu'on n'en a pas envie, qu'on n'en a pas le goût, quoi de plus naturel et compréhensible. Pour autant, s'il importe de pouvoir corréliser les pratiques culturelles et sportives aux aspirations individuelles que chacun est en droit de revendiquer, le travail de co-analyse mené au sein des différents groupes de recherche nous invite à explorer plus en détail ce « manque d'intérêt ou d'envie » au regard de ce que nous avons nommé comme le « **sentiment d'illégitimité** », ressenti par une partie des personnes à faibles revenus que nous avons rencontrées.

On le sait, si la pauvreté se caractérise en premier lieu par une insuffisance de revenus, ce qui peut engendrer des difficultés dans la satisfaction de besoins primaires, elle ne peut se résumer à des considérations purement économiques. La pauvreté impacte profondément le quotidien des personnes, y compris dans leur construction identitaire et dans leurs rapports aux autres. Quand il est impossible de répondre aux normes sociétales, notamment celles de l'emploi, le poids du « stigmata »⁶ est parfois difficile à porter et peut détourner les personnes de toute une série de droits qui semblent acquis pour chacun d'entre nous. Dans ce contexte, le **droit aux loisirs**, au temps libre au sein duquel les pratiques culturelles et sportives pourraient trouver à se développer, est parfois remis en question par les personnes concernées. Le regard de l'autre devient un obstacle dans ce qu'on s'autorise à soi-même.

De même, si, pour certaines franges de la population, les pratiques culturelles et sportives peuvent s'inscrire dans leur « habitus »⁷, c'est-à-dire qu'elles sont pleinement incorporées comme des éléments constitutifs de leur vie quotidienne, notamment car elles ont été encouragées dès l'enfance, il n'en va pas de même pour tous. Parmi les personnes à faibles revenus peut ainsi se développer le sentiment que certaines pratiques sont réservées à d'autres. Certaines formes de culture – notamment lorsqu'elles renvoient à une culturelle dite « institutionnelle » - ou encore certaines pratiques sportives – notamment des sports qui impliquent des équipements onéreux – peuvent sembler trop éloignées de leur quotidien pour être envisagées comme réellement accessibles. La **crainte de ne pas maîtriser certains codes** – réels ou supposés – liés à des pratiques ou des lieux provoque un sentiment « de ne pas être sa place », impliquant que ces lieux et pratiques sont alors **réservés à d'autres**.

Il importe de préciser d'emblée que si ces freins semblent renvoyer à des choix individuels opérés par les personnes elles-mêmes, on constate qu'ils s'inscrivent pleinement dans des rapports sociaux et dans des mécanismes structurels. Ainsi, déployer ou non des pratiques culturelles et sportives repose sur des systèmes complexes où le choix individuel n'est pas forcément toujours le plus prégnant.

⁶ Goffman, E. (1975). *Stigmata : les usages sociaux des handicaps*. Paris, Les Éditions de Minuit.

⁷ Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.

V. Des publics aux besoins spécifiques



« Je crois aussi que c'est en partie culturel, parce que l'opéra, je pense que c'est plus européen. Chez nous, les arabes, il y a une... en Egypte, mais de l'opéra ça s'appelle, mais les gens ne chantent pas comme l'opéra ici. C'est une musique normale, une musique arabe. » (GRE – séance 2)

Travailler la question de l'accessibilité des personnes à faibles revenus nous a amené à identifier certains freins supplémentaires que rencontrent des publics spécifiques, que nous présentons ici. En corollaire, il nous est apparu nécessaire de questionner la thématique de la mixité/non-mixité/mixité choisie, notamment en termes de genre.

Oser s'octroyer du temps pour soi, trouver des solutions de garde pour ses enfants, gérer l'organisation du temps familial sont autant de contraintes qui se posent aux familles, particulièrement aux familles monoparentales, lorsqu'il s'agit d'interroger les pratiques culturelles et sportives. **Pour autant, si la présence d'enfants complexifie parfois l'accessibilité à la culture et au sport, ils sont aussi un moteur essentiel dans la réalisation d'activités.** En effet, de nombreux parents se rendent ainsi dans des lieux de spectacle, des musées, ... avant tout pour que leurs enfants puissent en bénéficier et passer du temps de qualité en famille. Ces activités sont toutefois alors choisies en fonction de l'intérêt de l'enfant et non, en fonction des aspirations et goûts des adultes qui l'accompagnent.

La non-maitrise de l'une des langues nationales constitue évidemment un frein à la participation à des activités, quand elle empêche d'appréhender le contenu de l'activité proposée. La **barrière linguistique** intervient également en amont car elle complexifie l'accès à l'information sur les activités culturelles et sportives, concernant, par exemple, les modalités d'inscription ou plus simplement, pour connaître ce qui existe. Des **barrières culturelles** peuvent également se dresser, par rapport à des pratiques qui n'existent tout simplement pas dans la culture d'origine, ou des normes dissemblables par rapport à ce qui peut être considéré ou non comme acceptable.

S'il est compréhensible qu'un mauvais état de santé puisse entraver une pratique sportive – mais aussi culturelle, par exemple quand cette pratique requiert que la personne reste debout pendant un long moment-, paradoxalement, les pratiques culturelles et sportives sont considérées comme un élément essentiel pour le bien-être physique et mental de personnes. Face à un tel constat, il importe de pouvoir développer des dispositifs qui permettent une **pratique adaptée** (par un encadrement individualisé et pensé en fonction de la problématique de santé) **et des conditions d'accueil aménagées** (assises disponibles, temps de visite morcelé, ...).

La question de la **mixité/non-mixité/mixité choisie** a également été soulevée. La question du genre et de la pratique sportive a fait émerger des besoins spécifiques dans l'accès aux équipements sportifs, notamment face à certains environnements qui semblent dominés par les hommes, comme les équipements publics extérieurs, où l'idée de performance sportive semble prédominante. La création d'espaces non-mixtes (lors de plages horaires spécifiques, par

exemple) pourrait favoriser l'inclusion et la confiance, permettant aux femmes de s'engager dans des activités sportives et culturelles sans crainte de jugement. Enfin, si cette non-mixité est souvent considérée comme une étape transitoire, dans la pratique, il semble que les publics soient plutôt demandeurs pour faire co-exister ces espaces, en permettant à chacun de passer de l'un à l'autre en fonction de ses besoins.

Interroger la situation de ces publics particuliers nous permet d'insister de nouveau sur le fait que **les personnes à faibles revenus ne constituent pas en soi un public homogène** et que travailler l'accessibilité implique de déployer une **approche multidimensionnelle** pour répondre à des obstacles qui se cumulent et se renforcent entre eux.

Conclusion

Interroger l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus nous oblige à ouvrir des questionnements plus larges. Nous l'avons vu, s'accorder sur les notions ici mobilisées constitue un enjeu à part entière. En particulier, nommer la pauvreté sans renforcer la stigmatisation inhérente à ce terme reste un exercice délicat, notamment dans le cadre d'une recherche qui ambitionne de produire des savoirs avec les personnes concernées, et non sur elles. Nous espérons que les différents choix posés dans ce rapport respectent les attentes de l'ensemble des co-chercheurs et qu'ils permettent d'éviter les pièges de l'essentialisation ou de l'homogénéisation des publics ou de leurs pratiques.

De même, travailler à l'accès à la culture et au sport des personnes à faibles revenus ne peut se faire sans prendre en compte le contexte plus large des inégalités sociales. Aussi, les effets attendus des mesures présentées dans le dernier volet du rapport ne pourront véritablement se déployer que dans une société qui fait de la réduction de ces inégalités un enjeu prioritaire.

Dès l'entame de nos travaux, la pertinence, voire la légitimité, de s'intéresser aux pratiques d'un public spécifique a été posée.

Un premier élément de réponse se trouve dans l'enquête par questionnaire menée auprès des personnes concernées. Certes, les données statistiques pourraient nous amener à conclure que les personnes à faibles revenus ont peu de pratiques culturelles. Le constat étant plus nuancé au niveau de la pratique sportive ou d'activités physiques. Pour autant, lorsque l'on rapporte ces résultats à l'ensemble de la population résidant en FWB, ce qui frappe, c'est que la fréquence des pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus ne se démarque pas fondamentalement des pratiques du reste de la population. Nous réitérons néanmoins que le rapprochement entre ces études doit être faite avec prudence, au vu des différences en termes de passation, d'échantillonnage et d'années de réalisation.

Que retenir d'un tel constat en termes d'action publique ? À cet égard, deux voies possibles se dégagent. La première vise à travailler à l'accessibilité de tous et toutes, considérant qu'une majorité des citoyens et citoyennes en FWB n'ont pas ou peu de pratiques culturelles et sportives. Or, celles-ci peuvent revêtir un caractère émancipateur. Nous pensons d'ailleurs que certaines de nos recommandations pourront en effet servir à cette accessibilité pensée d'un point de vue plus universaliste. Une autre voie possible est de considérer que l'accès aux pratiques culturelles et sportives peut devenir un outil complémentaire dans la lutte contre les inégalités sociales. S'intéresser spécifiquement à l'accès de certains publics devient alors une possibilité supplémentaire pour penser l'action publique. Une voie hybride est également envisageable en mobilisant le concept d'universalisme proportionné (Poissant, 2014)⁸, en s'assurant de travailler à l'accessibilité de tous et toutes à la culture et au sport, mais en veillant à ce que ceux et celles qui rencontrent le plus d'obstacles soient le mieux accompagnés dans cette accessibilité. Car nous l'avons vu, vivre en contexte de pauvreté – nous mobilisons ici le terme en tant que concept sociologique – a des effets concrets sur le quotidien des personnes, des effets qu'il importe de prendre en compte pour assurer une véritable accessibilité. C'est dans ce sens que nous proposons les pistes d'action suivantes.

⁸ L'universalisme proportionné est un principe qui vise à « offrir des interventions universelles destinées à l'ensemble des [personnes] mais avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins ». (Poissant, 2014)

**Pistes d'action et
recommandations pour
favoriser l'accès à la pratique
culturelle et sportive pour les
personnes à faibles revenus**

La question de l'accès de tous et toutes à la culture et au sport n'est pas une question nouvelle. Sur le terrain, de nombreuses initiatives ont d'ores et déjà vu le jour. Notre objectif ici est de souligner les leviers sur lesquels il nous semble important de s'appuyer, ainsi que les dispositifs déjà existants qu'il serait pertinent de renforcer ou de diffuser davantage.

Levier 1 – Sport et Culture - Éveiller l'intérêt – Favoriser les pratiques hors les murs (dans l'espace public mais aussi in situ, dans les structures d'action sociale)

Certains lieux, certaines pratiques sont associés à de représentations multiples, ce qui peut donner l'impression aux personnes de ne pas y avoir sa place, notamment en raison de codes – réels ou supposés – non maîtrisés. Plus largement, certaines de ces pratiques paraissent inaccessibles car elles sont tout simplement méconnues, trop éloignées du quotidien des personnes. Faire le premier pas, passer la porte n'est pas une étape aisée, d'autant plus lorsque les préoccupations du quotidien sont multiples. Susciter l'envie est donc une première étape nécessaire pour travailler l'accessibilité. Pour ce faire, les « pratiques hors les murs » apparaissent comme un moyen de briser la barrière symbolique pour rapprocher les publics des lieux et pratiques culturelles et sportives.

Ces pratiques peuvent se dérouler à la fois au sein de l'espace public, mais aussi dans des lieux plus inhabituels, notamment les différentes associations. Ces initiatives, culturelles ou sportives, impliquent souvent une organisation logistique conséquente – et réclament donc des moyens – et cela limite parfois le type d'activités possibles – certaines pratiques impliquant des dispositions matérielles conséquentes –, néanmoins, elles peuvent avoir l'avantage de donner le goût, d'élargir la palette des possibilités. Ces initiatives semblent d'autant plus porter leurs fruits si elles sont élaborées dans le cadre de partenariats à plus long terme qui permettent aux structures culturelles, sportives et sociales de développer un accompagnement en amont et en aval de l'événement en lui-même.

Les professionnels qui développent de tels dispositifs nuancent en précisant que ces pratiques hors les murs ne provoquent pas forcément immédiatement un passage vers le lieu culturel ou sportif qui organise l'initiative. Toutefois, nous pensons que même si ce passage ne se fait pas toujours, ce type d'initiatives hors les murs demeure intéressant et nécessaire pour éveiller l'intérêt d'un public élargi.

Levier 2 – Sport et Culture - Favoriser l'intersectorialité – Travailler les représentations et repenser la place des activités culturelles et sportives dans la lutte contre les inégalités sociales

Travailler à l'accessibilité des pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus implique de pouvoir renforcer les collaborations entre les professionnels de ces trois secteurs : sport, culture et action sociale. Favoriser une interconnaissance, notamment par le biais de plateformes locales, en vue de permettre à chacun de mieux appréhender les cadres de fonctionnement et les missions de chacun, mais aussi de travailler sur les représentations de chaque secteur. Ces lieux d'échanges nous apparaissent comme l'un des fondements pour développer efficacement les autres mesures ici présentées et semblent souhaités par certains acteurs des secteurs.

Levier 3 - Culture – Renforcer le pouvoir d'action des publics - Soutenir les activités de médiation culturelle et les initiatives de co-construction de l'offre avec les publics

Lorsque les portes d'un lieu culturel sont franchies, l'expérience est parfois complexe, et n'encourage pas le maintien de la pratique sur le long terme. En effet, découvrir une œuvre culturelle réclame parfois un accompagnement pour en tirer tout le potentiel - de nouveau, nous pensons que ce constat prévaut pour tous les types de publics. Aussi, les professionnels plaident pour un déploiement plus soutenu des activités de médiation culturelle, en tenant compte de la nécessité de laisser à ces actions une marge de manœuvre suffisante pour s'organiser en s'accordant aux besoins et attentes des différents publics et des contraintes liées aux pratiques culturelles spécifiques.

De la même manière, bien que nous nous soyons intéressés à un type de pratiques culturelles spécifiques - la culture dite institutionnelle -, il existe en FWB une diversité d'offre qu'il convient d'encourager, voire d'accentuer en y associant plus étroitement les publics. Sur le terrain, des initiatives existent, au travers de comités participatifs destinés à commenter une œuvre pour la rendre plus accessible par exemple ou pour orienter la programmation d'un lieu culturel en prenant en compte les envies du public. Nous pensons que ces initiatives de co-construction avec les publics sont de nature à favoriser une plus grande appropriation de l'offre culturelle disponible en FWB mais aussi d'en modifier, éventuellement, les contours pour la rendre plus accessible à tout un chacun.

Levier 4 – Sport - Prendre en compte les spécificités de certains publics, notamment en termes de santé

La santé demeure un frein important pour les pratiques sportives, alors que paradoxalement, la pratique d'activités physiques est un vecteur permettant d'améliorer le bien-être physique et mental des personnes. Pour tenter de surmonter cet apparent paradoxe, nous plaçons pour le déploiement de dispositifs qui permettent un accompagnement adapté à la pratique d'activités physiques, à l'image de l'initiative « Sport sur ordonnance » ou des « Maisons Sport Bien-être », développées en FWB.

Signalons que de tels dispositifs existent au niveau de la culture, par le biais des prescriptions muséales, dispositif qu'il nous paraît également nécessaire de développer.

Évidemment, l'objet de cette étude et les pistes d'action que nous préconisons n'ont pas pour objectif que tout le monde se rende à l'opéra, au théâtre, au concert ou devienne un sportif accompli. Nous indiquons en introduction la nécessité de penser cette accessibilité en veillant au respect des aspirations individuelles de chacun. Toutefois, nos analyses nous montrent qu'actuellement, il subsiste de nombreux freins à ce que nous voudrions nommer le « seuil de la potentialité » de ces pratiques, de s'assurer que les pratiques culturelles et sportives puissent effectivement s'inscrire dans un droit activable en tant que tel. En effet, nous pensons nécessaire que l'action publique déploie des moyens suffisants pour permettre, d'une part, d'éveiller l'intérêt de chacun à ces pratiques – et de potentiellement, décider de s'y adonner ou pas, en posant un choix éclairé – et d'autre part, d'accompagner cet intérêt pour qu'il puisse se matérialiser et s'ancrer concrètement dans le quotidien des personnes, désireuses de développer des pratiques culturelles et sportives.